

Viaduc de Grandfey

Les rives du lac de Schiffenen de Düdingen au viaduc de Grandfey

Mercredi 16 avril 2025

Le point de départ à pied est le camping de Schiffenen Düdingen. La course pédestre printanière se termine vers le restaurant de Grandfey.

Le sentier suit les rives du lac de Schiffenen, traverse marais et prairies ou borde l'orée d'une forêt. Le lac, long de 14 km, a vu le jour suite à la construction du barrage dans le but de produire de l'électricité. Les falaises qui le bordent donnent un certain charme au paysage et offrent quelques points de vue magnifiques. Le long du lac, l'itinéraire comprend aussi des objets faisant appel aux sens et à l'ouïe, et que l'on peut essayer et faire fonctionner.



©Fribourg Tourisme, Dragonfly

Du hameau de Allenlüften, le chemin mène à la baie du lac et touche ensuite à la vallée Stilles Tal. Il se poursuit via Ottisberg, Alberwil, jusqu'à la hauteur de l'Ermitage de la Madeleine, des grottes creusées dans les falaises surplombant le lac. A l'intérieur de celles-ci, les vagues du sol en molasse prouvent l'existence d'une mer à Fribourg il y a de cela environ 20 millions d'années. Des escaliers permettent de regagner les rives du lac, de les suivre, puis de bifurquer à droite pour franchir la Sarine par le viaduc de Grandfey.



©Fribourg Tourisme, Dragonfly

Le chemin pour piétons passe directement sous la voie ferrée, bordé de fines arcades ; notre regard plonge directement sur la Sarine. Le train qui franchit le viaduc reste invisible pour le piéton mais le sol tremble sous ses pieds. En empruntant le pont de Grandfey, on traverse non seulement le lac de Schiffenen, mais aussi la frontière entre deux de nos langues nationales.

Temps de marche : 3 h 30

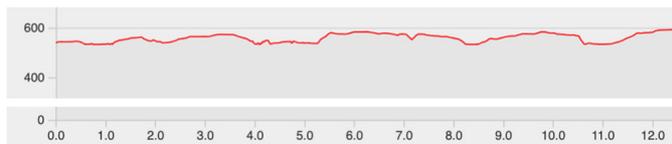
Distance : 12,5 km (possibilité de raccourcir)

Difficulté : Facile à moyen

Prix : Fr. 34.- , car

Départ : **8h45** Yverdon-les-Bains, devant la Banque Raiffeisen

9h00 Yvonand, Condémines 8 « Hangar » puis Bureau communal



Profil SuisseMobile

Responsabilité : en cas d'accident ayant lieu pendant la marche, l'accompagnateur du groupe ne sera pas tenu pour responsable.